

GEORGES BURNIER,

délégué du Comité international.

Les secours en Syrie.

Des rapports de M. Burnier, délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Syrie, ainsi que des annexes les accompagnant, sont extraites les informations suivantes ; mises en ordre et résumées, elles permettent de suivre l'œuvre d'assistance qui se développe en faveur des populations éprouvées de ce pays. (N. d. l. R.)

Le « Comité de secours aux sinistrés en Syrie » du Caire, à la suite des conversations qui ont eu lieu entre son président, le prince Lotfallah, et M. Francis Peter, représentant du Comité international de la Croix-Rouge en Egypte, a décidé de participer à l'action du « Comité international de secours aux victimes des troubles de Syrie et du Liban », organisée par le Comité international de la Croix-Rouge. Après un échange de correspondance avec le Comité international à Genève et son délégué en Syrie, cette participation a commencé sous la forme d'un don de 200 livres égyptiennes, remis à ce dernier pour le ravitaillement en médicaments et produits sanitaires de l'hôpital de Soueïda, — ravitaillement que les autorités françaises ont accordé l'autorisation d'effectuer immédiatement. Il a pu être commencé le 10 février, en dépit des difficultés matérielles qui sont actuellement considérables, particulièrement en ce qui concerne les transports.

D'autre part, après les pourparlers qui ont eu lieu entre le Haut-Commissariat, le commandement militaire et le délégué du Comité international, des dispensaires-hôpitaux ont été établis sur plusieurs points de la zone voisine du Djebel-Druze, selon les grandes lignes du plan établi par le capitaine Huguenet, le médecin principal Jude et le Dr Aractingi, et décrit ci-dessous.

Dans ces ambulances, les femmes, enfants, vieillards de la région dont les habitants sont en lutte avec les

Les secours en Syrie.

troupes françaises, peuvent se faire soigner en toute liberté; les hommes blessés dans les combats ont également la faculté de venir s'y faire traiter avec une complète sécurité. Le Haut-Commissariat a pris les mesures nécessaires pour faire connaître aux populations intéressées cette organisation, qui est appelée à soulager bien des maux et qu'il est désirable de voir se développer.

Les localités ou postes où les dispensaires-hôpitaux sont établis sont : Boueidan, Ezraa, Ghazale, Deraa, Bosra, Eski Cham.

En outre, un dispensaire sera ouvert à Bosra Hariri où des consultations seront données deux fois par semaine par le médecin militaire d'Ezraa, — les malades et blessés qui ont besoin d'un traitement suivi pendant quelques jours étant dirigés à leur choix sur le dispensaire d'Ezraa ou celui de Deraa.

Il est évident que ces dispensaires-hôpitaux ne peuvent remplacer les hôpitaux proprement dits, bien outillés et pourvus de toutes les ressources chirurgicales et des laboratoires exigés par les données scientifiques modernes. Ils sont appelés néanmoins à rendre de grands services aux malades et blessés qui viennent s'y présenter et dont les plus graves peuvent être munis de permis de sauve-conduits pour se rendre à Damas, à leur choix, dans un véritable hôpital : hôpital du gouvernement rattaché à la Faculté arabe de médecine ou hôpital civil français Saint-Louis.

Des dispensaires-hôpitaux susmentionnés, l'un, celui de Deraa, avait été organisé en mars 1921; il dispose de 24 lits répartis en 6 chambres avec séparation rigoureuse entre le service des hommes et celui des femmes. Dans chacun des dispensaires-hôpitaux de Boueidan, Ezraa, Bosra, Eski Cham, se trouvent 12 lits dont 6 pour les hommes et 6 pour les femmes; dans celui de Ghazale, 8 lits. Soit au total 68 lits de traitement.

Georges Burnier.

L'organisation est simple et sans luxe, mais convenable et adaptée aux mœurs et coutumes locales. Le service est assuré, à Bosra, Eski Cham, Deraa et Ezraa, par les trois médecins civils du service d'Hygiène et assistance publique de l'Etat de Syrie, qui exercent là normalement et à qui les médecins militaires de la garnison prêtent leur concours ; à Boueidan et Ghazale, par les médecins militaires du poste.

Dans les derniers jours de janvier, le délégué du Comité international de la Croix-Rouge a été à Deraa, avec le D^r Delmas, directeur du service de Santé des troupes du Levant, procéder à l'organisation de ces ambulances. D'après les ordres donnés aux médecins chargés d'y exercer, ces six premières installations devaient commencer tout de suite à fonctionner. Les autorités civiles et militaires ont montré un empressement extrême et font tout leur possible pour que cette œuvre de caractère humanitaire réussisse pleinement.

Le délégué du Comité international envisage que dans les dispensaires il sera possible, pourvu qu'on trouve les ressources nécessaires, de distribuer, outre les soins médicaux, du lait, des vivres et des vêtements pour les femmes et les enfants. Il a employé à un achat de lait pour ces derniers les cinq mille francs français remis par le Comité français de secours aux enfants. Le Comité international de secours consacre à cette action dix mille francs.

Ce Comité, sous la présidence du Comité international de la Croix-Rouge, continue son activité de centre d'information et de coordination.

L'œuvre d'établissement des réfugiés a commencé, grâce aux crédits fournis par le Haut-Commissariat. A l'heure actuelle, les réfugiés qui se trouvaient à Deraa, Ezraa, Bosra et environs au nombre de 6,500 ont été répartis, — selon les grandes lignes du plan établi par le

Les secours en Syrie.

capitaine Huguenet¹ avec le concours des autorités gouvernementales, municipales et ecclésiastiques, — dans différents villages du Hauran, qui ont des champs à cultiver en suffisance. On leur a distribué pour un million de francs français de semences (51 kg. de blé et 13 kg. d'orge par tête) et jusqu'à la récolte prochaine — soit pendant cinq mois environ — ils recevront dix piastres par jour et par tête pour se nourrir, ce qui représente un subside de 1,300 francs français par jour, c'est-à-dire environ deux millions de francs français au total.

Là où l'action gouvernementale n'a pas commencé et où les comités locaux ou confessionnels sont à court d'argent ou se trouvent inaptes à intervenir, existent des besoins urgents. A Damas, par exemple, 3,500 réfugiés des environs de la ville et du Djebel-Druze, lesquels ne peuvent encore rentrer dans leurs villages, sont à la charge d'un comité de secours dont les ressources sont épuisées et qui a même contracté des dettes pour assurer les distributions de pain. Il est hautement souhaitable que, pour parer aux souffrances des indigents privés d'aide, des dons en argent ou en nature parviennent rapidement soit au Comité international de la Croix-Rouge, soit au Comité international de secours aux victimes des troubles de Syrie, ou à l'une des institutions qui s'y rattachent.

Le Croissant-Rouge turc vient d'annoncer au Comité international de la Croix-Rouge l'envoi d'une somme de quatre mille francs français. Celui-ci, de son côté, a mis à la disposition de son délégué en Syrie pour les secours une nouvelle somme de mille cinq cents francs suisses prélevée sur la recette d'une représentation que la Compagnie d'art dramatique des fonctionnaires de la Société des Nations et du Bureau international du Travail a eu

¹ Voy. l'extrait de rapport résumé ci-dessous (annexe IV). Ce document est antérieur en date à celui publié, en annexe à l'article de M. Schlemmer, dans le N° de janvier de la *Revue*.

Georges Burnier.

l'aimable pensée de donner récemment à Genève au bénéfice des œuvres charitables du Comité international de la Croix-Rouge.

D'autre part, d'après les dernières nouvelles, le Comité de secours des sinistrés en Syrie du Caire a remis à M. Peter une nouvelle somme de cinq cents livres égyptiennes. Celui-ci, conformément au désir de cette société, a immédiatement transmis cette somme à M. Burnier pour qu'il effectue des distributions aux réfugiés nécessiteux de Damas sans distinction de race ni de religion.

Annexe I

Etat des réfugiés arméniens au lazaret de Beyrouth. (Services quarantentaires.)

Les réfugiés étaient en décembre 1925 au nombre de 1,228 ainsi répartis :

<i>Dates d'arrivée</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>	<i>Totaux</i>
3 novembre	100	116	105	321
9 novembre	101	112	89	302
10 novembre	41	39	32	112
28 novembre	60	120	110	290
4 décembre	50	83	70	203
Totaux	352	470	405	1,228

Sur ces 1,228 réfugiés, 900 sont installés dans les chambres des bâtiments, les autres sont dans le camp, une partie sous les 4 grandes tentes fournies par le Near East Relief, l'autre partie sous des tentes genre militaire, qui sont la propriété personnelle de ceux qui les utilisent.

Les locaux dans lesquels sont installés les réfugiés ont été mis à neuf récemment.

L'état sanitaire est satisfaisant. Un réfugié a été hospitalisé pour encéphalite léthargique. Aucun autre cas de maladie grave, présentant un caractère contagieux, n'a été constaté.

La désinfection des locaux, caniveaux, fontaines et cabinets est assuré par le personnel du lazaret au moyen d'ingrédients fournis par l'Office quarantenaire, grésyl, lait de chaux, etc.

Si une désinfection des personnes et des effets devenait nécessaire l'établissement possède des étuves dernier modèle et une salle de bains

Les secours en Syrie.

perfectionnée, dans laquelle 1,000 personnes peuvent être douchées dans une journée.

L'alimentation a été assurée jusqu'à maintenant par des comités tels que Near East Relief, le R.P. Poidebard, le Comité orthodoxe, la société privée dirigée par M. Cross, des secours ont été envoyés par le Comité d'Alep, souscriptions remises à ces comités, etc...

L'alimentation consiste principalement en distributions de pain, olives, fromage spécial, légumes pour la soupe, lait pour les enfants, et farine à raison de 300 grammes par personne et par jour (une seule distribution pour une semaine a été faite dans la 2^{me} quinzaine de novembre).

Aucune distribution d'argent n'a été faite aux réfugiés.

Quelques effets ont été distribués par des particuliers aux plus nécessiteux.

250 couvertures ont été distribuées par le Near East Relief aux plus malheureux.

La plus grande facilité est accordée aux réfugiés pour se rendre à Beyrouth de 5 heures du matin à 7 heures du soir.

La surveillance et la police a été exercée jusqu'à présent, uniquement par le Directeur du lazaret. Aucun incident n'est à signaler.

Annexe II

Etat des réfugiés de la Bekaa et du Liban-Sud.

Si l'on en croit le recensement récent des sinistrés auquel il a été procédé hâtivement et non sans difficultés, étant donné l'éparpillement des réfugiés dans des localités différentes et très distantes les unes des autres, on peut évaluer leur nombre de 4,000 à 4,500 environ dont le 2/3 sont de provenance des villages suivants :

Hasbaya
Kaoukaba
Abou-Kamha
Djédeidé-Marjayoun
Ramada
Mejdel-Chams
Karabat Hauran etc...

et le restant est de provenance des localités suivantes :

Rachaya
Kafarkouk
Beit-Laya
Daher-E-Ahmar
Hoche, etc...

Georges Burnier.

Les sinistrés des localités du Liban-sud se sont réfugiés les uns à Nabatyé, les autres à Saïda, à Djezzine et à Beyrouth.

Les sinistrés de la région de Békaa au nombre de 1,500 se sont transportés à Zahlé, 600 environ sont restés dans quelques villages situés non loin de la région de Raschaya mais à l'abri des atteintes des bandes.

On compte 1,800 personnes dépourvues de toutes ressources et entièrement nécessiteuses, auxquelles l'Etat du Grand Liban a dès le début des événements accordé le secours de l'alimentation soit sous forme de soupe populaire (Liban-Sud), soit sous forme de distribution de denrées alimentaires en nature (Békaa).

L'Etat a aussi procuré le logement à un grand nombre d'entre eux. A Beyrouth même des locaux appartenant aux services de l'Assistance publique ont été aménagés pour recevoir les réfugiés les plus éprouvés qui y ont été hospitalisés au nombre de 150 depuis les premiers jours des événements.

Deux délégués du gouvernement à la disposition de qui les fonds nécessaires ont été mis, l'un à Saïda et l'autre à Zahlé, ont été chargés de loger et nourrir les réfugiés sinistrés. L'Assistance publique de l'Etat a fourni du lait condensé pour l'alimentation des enfants en bas âge, et le matériel nécessaire pour le couchage et l'habillement des plus nécessiteux.

Une commission a aussi été désignée pour seconder l'action des deux délégués et veiller à la bonne répartition des secours aux réfugiés tant à Saïda, à Nabatyé qu'à Zahlé.

La direction de l'Hygiène a assuré dès le début la surveillance de l'état hygiénique des pauvres éprouvés, et a organisé la prophylaxie des maladies contagieuses par les vaccinations et revaccinations antivarioliques et quelques vaccinations antityphoïdiques et l'entretien dans la mesure du possible, d'une certaine propreté corporelle des réfugiés.

A cet effet, une instruction émanant de la direction de l'Hygiène et de l'Assistance publique a été adressée à tous les médecins officiels des circonscriptions sanitaires où les sinistrés se sont réfugiés, en mettant à leur disposition les médicaments et des objets de pansements nécessaires, des quantités de quinine leur ont été envoyées pour empêcher l'éclosion de manifestations malariques qui se réveillent fréquemment à l'occasion d'une exode de ce genre ; les réfugiés vivant en agglomération sont l'objet d'une surveillance médicale particulière, les médecins des circonscriptions ont été invités à les visiter souvent, à soigner sur place les cas de maladies légères qui pourraient survenir et à diriger sur les hôpitaux régionaux et à la rigueur sur les hôpitaux de la métropole, les malades dont l'état réclame des soins spéciaux.

Les secours en Syrie.

L'Assistance publique avait fait appel officieusement à la charité privée : M^{me} Kraiss, femme du colonel de la gendarmerie libanaise, s'est dépensée dès le début du mieux qu'elle a pu et a recueilli quelques secours en vêtements et denrées qui ont été adressés au délégué du Sandjak du Liban-Sud, M^{me} Chehab, présidente du Comité de la « Charité discrète » a été en personne à Saida, porter au délégué de la zone sud la somme de 200 livres syr. recueillie à la suite d'une fête organisée dans ce but. La section Franco-Libanaise de la Croix-Rouge a rendu de précieux services. Sa distinguée présidente, la marquise de Freige, a organisé chez elle un ouvroir pour confectionner linge et vêtements dont les stocks furent distribués aux sinistrés tant dans la Békaa que dans le Liban-Sud.

Annexe III

Etat des réfugiés à Alep.

Les réfugiés à Alep sont fondus actuellement dans la population ordinaire d'Alep et habitent un peu dans tous les quartiers de la ville.

Néanmoins une partie d'entre eux, les plus pauvres, sont établis dans des baraquements.

Les Arméniens, au nombre approximatif de 12,200 forment tout un village à l'est d'Alep. L'évêché arménien et la Croix-Rouge arménienne (anciennement Union nationale arménienne) dont les bureaux se trouvent audit évêché, entretiennent trois orphelinats dont deux pour les garçons (à peu près 500) et un pour les filles. Deux dispensaires de la Croix-Rouge arménienne, dont l'un est indépendant de l'évêque, donnent de très nombreuses consultations gratuites avec distributions de médicaments nécessaires.

200 enfants à peu près sont instruits dans des écoles des Pères Jésuites, très bien construites entourant une grande église refuge.

L'Action chrétienne en Orient donne de nombreux secours en argent, vêtements, soins médicaux. Cette œuvre visite les Arméniens au camp, fait travailler de nombreuses familles et se charge de la vente des objets travaillés. Elle vient de fonder un hôpital d'environ 20 lits servant en principe aux réfugiés trop malades pour être soignés chez eux ou ayant besoin d'être opérés.

L'œuvre américaine a deux grandes écoles : l'une, pour les garçons, occupe le local (maison du Consul d'Angleterre avant la guerre) situé en bordure de la route qui va à la gare de Badgad ; l'autre, pour filles, située à Djémilié, à côté de l'école normale des filles.

Georges Burnier.

Les réfugiés de rite syrien catholique, au nombre de 1,063, sont établis dans une série de constructions en pierres groupées au pied des casernes de cavalerie.

Les réfugiés syriens orthodoxes, au nombre de 890 campent dans les mêmes conditions. Ils ont leurs églises et leurs écoles. Leurs évêques s'occupent d'eux.

La Société des Nations entretient à Alep une œuvre dirigée par deux dames danoises, appartenant à la Société de Bienfaisance danoise « Danske Armenierwennen » Slotsholmsgade (Copenhague). Cette œuvre entretient pour sa part 15 orphelins à raison de 12 livres or par orphelin.

La Société des Nations donne pour sa part 42,000 fr. suisses. L'œuvre a pour but de reprendre aux bédouins les femmes et les jeunes enfants des deux sexes restés chez eux depuis les renvois des chrétiens de Turquie. Ces personnes retirées sont amenées à Alep où la Société a un dépôt. La Société s'occupe de rechercher les parents pendant que les réfugiés sont initiés à un métier (broderie, menuiserie, cordonnerie). Elle leur assure en même temps les soins médicaux.

Annexe IV

Aperçu succinct de la situation des réfugiés au Hauran.

Dès le début des troubles dans le Djébel-Druze, les éléments chrétiens habitant la contrée durent quitter leurs villages et précipitamment abandonner maison, bétail, céréales, mobilier.

Répartis les premiers jours dans les villages hauranais limitrophes du Djébel-Druze et hébergés par les habitants de ces régions, ils ne purent, devant la misère véritable de ces villages, y demeurer. Rassemblés à Deraa, le plus grand centre du Hauran, ils furent, en raison des faibles ressources en logement de cette ville, répartis par famille ou groupe de familles dans les locaux exigües laissés vacants par des propriétaires, ou par les occupants ayant abandonné leurs logements. 35 tentes appartenant au service quarantenaire furent également utilisées pour abriter 450 réfugiés.

Au point de vue matériel, les conditions dans lesquelles furent placés ces réfugiés ne répondent en rien aux exigences de l'hygiène ; pour ne citer qu'un exemple, dans une pièce de 16 mètres carrés, 38 personnes de tous sexes vivent en commun. Mais il y eut là l'effet de la nécessité, tous les locaux disponibles ayant été réquisitionnés de gré ou de force.

Les secours en Syrie.

Des mesures sanitaires extrêmement sévères furent prises pour éviter les épidémies : désinfection des locaux, désinfection des effets, douches générales, visites sanitaires, etc. Le médecin du Liwa fut chargé d'assurer la police et de surveiller l'état sanitaire des réfugiés. Grâce aux précautions prises aucune maladie ne fut remarquée.

Dès le début d'août, 4,000 réfugiés, pour la plupart sans aucune ressource, étaient à Deraa. Diverses sommes furent allouées pour la nourriture de ces derniers par le Haut-Commissariat. Ces sommes étaient destinées à secourir les plus indigents. De grosses difficultés ont été rencontrées pour apporter vraiment les secours là où ils étaient requis.

Au début, un essai de soupe, populaire, a été tenté ; pendant plus de 25 jours, de véritables repas, comprenant une ration de pain et une ration de riz ou de bourghoul, étaient distribués à chaque réfugié matin et soir. Devant l'impossibilité de prolonger cet effort, et surtout devant les réclamations nombreuses des réfugiés, le procédé fut changé. Une distribution de 500 grammes de pain par tête fut faite journellement. Enfin, depuis le 1^{er} novembre jusqu'à ce jour, une distribution quotidienne de 300 grammes de farine a constitué le seul secours apporté.

Ces secours furent complétés par les dons en nourriture faits par l'armée. Dans chaque unité de la garnison de Deraa de nombreux enfants ont été adoptés et nourris comme des soldats. Il a pu être remarqué qu'un certain nombre d'hommes de troupe partageaient leurs gamelles avec les réfugiés.

Comme il n'existe aucune industrie dans le Hauran, il fut impossible de trouver aucun travail à ces malheureux. Seule la construction de la voie ferrée Deraa-Bosra a permis à plusieurs centaines d'entre eux de gagner quelque argent ; mais ces travaux n'ont pas duré plus d'un mois et demi.

Il y a lieu de signaler les dons faits, soit en argent, soit en vêtements par la mission américaine de M. Allen, à Deraa. Cette mission, en effet, a recueilli en maintes circonstances de nouveaux réfugiés et les a hébergés pendant plusieurs jours. Tout dernièrement, cette mission a distribué quelques effets aux plus malheureux. Les secours n'ont pu être connus, mais de nombreuses aumônes furent distribuées.

Dès le milieu de septembre, l'évêque grec-catholique du Hauran, Mgr Cadi, a consenti à prendre sous sa protection les chrétiens de son rite réfugiés à Deraa. 200 de ces derniers quittèrent Deraa et furent dirigés sur les villages de Ezraa et Chagra.

Devant l'impossibilité de laisser une telle agglomération exposée aux dangers de la saison froide, et l'absurdité de continuer à distribuer des secours en nature aussi réduits, qui devraient être continués

Georges Burnier.

pendant plus d'un an sans rien changer à la situation, les mesures suivantes ont été proposées :

Répartition dans les villages du Hauran, par famille, des réfugiés du Djébel-Druze, les locaux convenables pouvant être mis gratuitement à leur disposition par les villages.

Prêt de certaines étendues de terrains à ensemercer, moyennant paiement d'une certaine redevance ($\frac{1}{5}$ de la récolte, selon la coutume du pays).

Avance des semences suffisantes.

Fournitures des instruments agricoles et bétail de labour nécessaire.

Enfin, nourriture des réfugiés jusqu'à la prochaine récolte.

En outre, des distributions de vêtements, nattes, couvertures, secours sanitaires, lait pour les enfants, etc... semblent indispensables pour que les réfugiés passent l'hiver sans trop souffrir.